

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF985

présenté par
Mme Dalloz, rapporteure

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	17 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	17 000 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	17 000 000
SOLDE	-17 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2020, les services du Premier ministre ont décidé de ne plus procéder au remboursement des personnels mis à disposition par le ministère des armées, au titre de la participation de ces derniers à la coordination de la politique de sécurité et de défense nationale. Cette décision entraîne une économie d'affichage de 17 millions d'euros sur la mission *Direction de l'action du Gouvernement*.

Le présent amendement vise par conséquent à tirer les conclusions de cette mesure, en abaissant de 17 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement la dotation du programme 129 *Coordination du travail gouvernemental*, et plus particulièrement de l'action 2 *Coordination de la sécurité et de la défense*, au titre des dépenses de personnel.